



Indorama Ventures Public Company Limited

Politique VIH-SIDA

(Approuvé par le Conseil d'Administration du No.4/2013 en date du 8 août 2013)

Politique de Lutte contre le VIH-SIDA

L'entreprise Indorama (IVL) croit en la reconnaissance et la gestion de manière positive de tout employé vivant avec le VIH / sida car nous sommes conscients de la gravité de l'épidémie dans le monde entier. La société est engagée dans le développement de politiques et la mise en œuvre de programmes qui garantissent que les cas de VIH / SIDA soient traités avec compassion, sans discrimination, sensibilisation, prévention et de soutien à la santé.

Bien que nous reconnaissons que les programmes spécifiques peuvent être conçus pour répondre aux conditions locales, notre Politique sur le VIH / sida s'applique à tous les employés de la Société.

Confidentialité et divulgation

Le VIH et le sida sont traités de manière confidentielle comme des problèmes de santé, conformément aux réglementations des lois et politiques de la Société.

La non-discrimination

Conformément à la politique mondiale actuelle de L'IVL sur la non-discrimination, nous allons fournir un environnement de travail qui est exempt de harcèlement ou de discrimination pour nos employés. L'entreprise ne discrimine pas et ne discriminera pas les collègues ayant, étant perçus comme ayant, vivant avec, ou autrement affectés par le VIH ou le sida. Nous traitons le VIH et le sida tout comme d'autres maladies en ce qui concerne l'ensemble de nos politiques et avantages sociaux des employés, y compris la santé et l'assurance vie, l'invalidité avantages et des congés. Nous allons chercher à influencer les principaux fournisseurs et clients à envisager les mêmes pratiques non-discriminatoires.

Tous les employés et sous-traitants doivent se conformer à notre politique de non-discrimination. Toute personne s'engageant dans des actes de harcèlement ou de discrimination sera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi.

Expérimentation

IVL encourage de façon régulière et confidentielle le conseil et le dépistage volontaire de routine dans le cadre de notre programme d'éducation et de sensibilisation. Aucun employé IVL n'est tenu de subir un test du VIH, à moins du consentement explicite du salarié, afin d'aider l'employé à obtenir le soutien et les soins appropriés. Le dépistage du VIH ne fera pas partie du recrutement et du processus de sélection.

Éducation et sensibilisation

La Société s'est engagée à fournir un environnement de travail qui protège l'hygiène et la sécurité de ses employés. Cet engagement reconnaît que le VIH / SIDA ne peut être transmis par simple contact. Les employés qui connaissent les faits concernant l'infection au VIH et le sida sont moins susceptibles de réagir négativement ou de façon inappropriée à la maladie d'un collègue.

Les programmes de sensibilisation et d'éducation fournis par l'entreprise ont un rôle important dans la préservation de la dignité de ces collègues infectés ou affectés par le VIH / SIDA. Ils servent à les aider à maintenir une vie normale et productive. La Société fournira, directement ou par des tiers, une éducation intégrée et un programme de sensibilisation mettant l'accent sur la prévention. De tels programmes peuvent inclure:

- Des Formations pour les gestionnaires et les superviseurs pour communiquer et assurer le respect de la politique de l'entreprise sur le VIH / sida et des programmes et les avantages liés
- L'accès à l'information pour promouvoir de façon médical et exact des informations pertinentes et précises sur la prévention et le traitement sur le VIH / SIDA y compris des informations sur les programmes efficaces liées à l'abstinence, la fidélité et l'utilisation du préservatif;
- L'information sur les pratiques sexuelles sans risque et de l'information globale de promotion de la santé, y compris sur l'abus de substances;